



GREFFE DE PAIX

du cercle

ROMANEL

Recommandé

11. AOÛ 04

REQU le

REP: *M* Renens, le 19 juillet 2004

20.8.2004

COMMUNE DE RENENS
Direction des Ecoles
1020 RENENS

Succession: Marcel Edouard VUERCHOZ - RENENS

Messieurs,

En application des articles 558 du Code civil suisse et 536 du Code de procédure civile vaudois, je vous informe que, dans ses **dispositions de dernières volontés**, datées du 28 octobre 1998, et homologuées le 19 février 2004, le défunt susnommé, décédé(e) le 26 janvier 2004, a inséré la clause suivante:

"A la Commune de Renens-Direction des Ecoles, pour l'acquisition de livres et matériel d'équipement destiné si possible à une "vraie" bibliothèque municipale. fr. 25'000.--
Si au moment de mon décès cette bibliothèque "municipale" n'est pas encore réalisée la somme mentionnée sera mise à disposition pour la bibliothèque du Léman.
Monsieur Jean-Daniel Bessaud, chef de service aura voix décisive pour les acquisitions."

Veuillez agréer, Messieurs

, mes salutations distinguées.

Le greffier:

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.